



Information succession grand parents

Par **Gilles b**, le **28/10/2016** à **13:41**

Bonjour

Je me permets de venir sur ce forum car une question nous taraude ma mere et moi.

En effet ma grand a 89ans, elle se sent fatiguée et commence à faire pleins de travaux chez elle (fenêtres, toit...) en me disant que quand je reprendrais la maison ça sera des frais en moins.

Actuellement sont héritiers ma mere, ma tante(par alliance) et mes cousins (suite à la mort de mon oncle).

J'aurais voulu reprendre la maison de ma grand mère mais quel est mon droit?

Ma mere proposait que je rachète la part de ma tante et mes cousins et qu'elle me laisse profiter de sa part car elle me reviendra à son décès ... Est ce légalement possible ?

Quelles sont les solutions?

Je vous remercie par avance

Gilles b

Par **youris**, le **28/10/2016** à **14:41**

bonjour,

pour l'instant, vous n'avez aucun droit sur la succession de votre grand mère.

vous pouvez racheter les parts des autres héritiers s'ils sont d'accord et que votre mère vous fasse donation de sa part sur la maison de la grand mère.

pour l'instant la maison appartient toujours à votre grand mère qui peut de son vivant vous faire donation de la maison ou faire un testament vous léguant sa maison.

mais il ne faut pas que cette donation ou legs entame la réserve héréditaire des autres héritiers sinon vous devrez leur payer une soulte.

il mieux serait de voir un notaire avec votre grand mère.

salutations.

Par **janus2fr**, le **28/10/2016** à **15:14**

[citation]Actuellement sont héritiers ma mere, ma tante(par alliance) et mes cousins (suite à la mort de mon oncle). [/citation]

Bonjour,

Je ne sais pas si je comprends bien. Votre tante par alliance, est-ce la veuve de votre oncle, frère de votre mère ? Si c'est cela, elle n'est pas héritière de votre grand-mère, sauf s'il y a un testament en sa faveur.

Par **Gilles b**, le **28/10/2016** à **19:28**

Ma tante est bien la veuve de mon oncle (fils de ma grand mère). Lors de son décès il avait été nécessaire d'évaluer la maison de ma grand mère par rapport à sa succession à lui. Pour établir les parts entre ce qui revenait à ma tante (qui a bien le droit à une part sur la maison de ma grand mère) et mes cousins.

Ma mere serait plutôt d'accord pour me laisser sa part mais un don de ce moment serait il réellement possible (je suis fille unique donc pas de problème concernant des frères ou des sœurs)

Par **janus2fr**, le **29/10/2016** à **10:59**

[citation]Ma tante est bien la veuve de mon oncle (fils de ma grand mère). Lors de son décès il avait été nécessaire d'évaluer la maison de ma grand mère par rapport à sa succession à lui. Pour établir les parts entre ce qui revenait à ma tante (qui a bien le droit à une part sur la maison de ma grand mère) et mes cousins. [/citation]

D'accord, donc je maintiens, votre tante n'est pas héritière de votre grand-mère !

En revanche, elle est peut-être déjà propriétaire d'une partie de la maison, mais les renseignements que vous donnez ne sont pas suffisants pour le déterminer.

Ce que vous appelez la maison de votre grand mère n'était-elle pas en réalité la maison de votre grand-mère et de votre grand-père ? Au décès de votre grand-père, sa part de la maison a été héritée par votre grand-mère, votre mère et votre oncle. Au décès de votre oncle, sa part a été héritée par ses enfants et votre tante. Donc votre tante serait propriétaire d'une petite part de la maison.

Mais elle n'héritera de rien de plus au décès de votre grand-mère.